AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0845
AV285

24 mai 2019

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

TERREÏS

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Crédit Industriel et Commercial	achat le 19/02/2019	30 000 actions	58,80	30 000 actions et droits de vote*
	achat le 20/02/2019	30 000 actions	57,30	60 000 actions et droits de vote*
	achat le 27/02/2019	55 000 actions	57,36	115 000 actions et droits de vote*
	achat le 07/03/2019	180 000 actions	57,00	295 000 actions et droits de vote*
	vente le 07/03/2019	20 000 actions	57,00	275 000 actions et droits de vote*
	achat le 19/03/2019	42 076 actions	56,30	317 076 actions et droits de vote*
	achat le 21/03/2019	9 000 actions	56,20	326 076 actions et droits de vote*
	achat le 04/04/2019	270 105 actions	56,67	596 181 actions et droits de vote*
	achat le 30/04/2019	35 500 actions	56,97	631 681 actions et droits de vote*
	achat le 06/05/2019	19 161 actions	57,03	650 842 actions et droits de vote*
	achat le 07/05/2019	100 000 actions	57,05	750 842 actions et droits de vote*
	achat le 13/05/2019	15 000 actions	56,80	765 842 actions et droits de vote*
	achat le 15/05/2019	61 034 actions	57,00	826 876 actions et droits de vote*
	achat le 16/05/2019	126 122 actions	57,10	952 998 actions et droits de vote*
	achat le 17/05/2019	282 002 actions	57,05	1 235 000 actions et droits de vote*
	achat le 21/05/2019	242 998 actions code FR0010407049	56,70	1 477 998 actions et droits de vote

* A titre rectificatif.

La société Crédit Industriel et Commercial a effectué la déclaration d'intention suivante :

« L'acquisition des titres de la société Terreis par le Crédit Industriel et Commercial s'inscrit dans le cadre normal de ses activités d'arbitrage, sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société Terreis, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Le Crédit Industriel et Commercial agit seul et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société Terreis. Le Crédit Industriel et Commercial a l'intention d'apporter les titres à l'offre et envisage la possibilité de poursuivre ses acquisitions en fonction des conditions du marché. »

[1] Période de préoffre (cf. notamment D&I 219C0266 du 13 février 2019).